

Conseil de quartier Auteuil Nord  
Jeudi 24 mai à 18h30  
Ecole La Fontaine

Le jeudi vingt-quatre mai deux mille douze à dix huit heures et trente minutes, les membres du conseil de quartier Auteuil Sud se sont réunis à l'école élémentaire La Fontaine.

Etaient présents :

- Mme Nicole MONIER, Adjointe au Maire du 16<sup>e</sup> chargée des conseils de quartier Auteuil Sud et Auteuil Nord
- Mme Véronique BALDINI, Adjointe au Maire chargée de l'environnement, du développement durable, de la propreté, des espaces verts et de la voirie
- M. Fabien SANQUER, Directeur du Cabinet du Maire
- M. Vincent GOSSARD, Chargé de mission du Cabinet du Maire
- M. Reynald GILLERON, Chef de la Division de la propreté du 16<sup>ème</sup>, coordinateur de l'espace public
- Mme CHARRIE, Chef de la division du 16<sup>ème</sup> des Espaces Verts et de l'Environnement
- M. Sylvain PLANCHE, Ingénieur projet chargé de la subdivision du 16<sup>ème</sup>, service de la voirie
- M. Guy FLESSELLES, Association le 16<sup>e</sup> pour tous
- Mme Claudie FOURNIER-CHRISTOL, Présidente de l'association Porte d'Auteuil Environnement
- Mme Brigitte GUILLARD, Association l'enfant et la musique
- M. Jean HADDI, Président de l'association des commerçants du Village d'Auteuil
- M. Paul LACOUR, Président de l'association de Sauvegarde de l'îlot Montmorency
- M. Claude MUYARD, Association XVI<sup>e</sup> Demain
- M. Marc SERVEL de COSMI, Association de Sauvegarde Auteuil-Bois de Boulogne
- M. Jean-Yves BLANC
- M. Guy BOURQUIN
- Mme Sandra BOELLE
- Mme Françoise de CORDOUE
- M. Jean-Pierre ETIENNE
- Mme Nicole FRAINEAU-CRINON

## 1- Approbation du compte rendu de la séance du 16 novembre 2011

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**M. FLESSELLES** signale cependant que page 12, il faudrait remplacer (en gras) « sur la diffusion d'informations fausses **qui n'ont rien à voir avec les propos qu'il a tenus. Il n'a pas à assumer ce que d'autres écrivent. Il pense avoir été honnête dans sa présentation.** »

**Mme MONIER** annonce que la modification sera prise en compte.

## 2- Sécurité du carrefour entre la rue du Ranelagh et le boulevard Beauséjour

**Mme BOELLE** demande un point sur un sujet évoqué au dernier conseil de quartier : la sécurisation du carrefour rue du Ranelagh/boulevard Beauséjour pour les piétons (amélioration de la signalisation).

**Mme BALDINI** annonce qu'un projet d'aménagement de ce carrefour est proposé au titre du budget d'investissement local de voirie pour 2013. Une enveloppe de 125 000 € est prévue et devrait être retenue à l'issue des arbitrages.

**M. PLANCHE** indique que de nombreux riverains ont interpellé les services de la voirie en leur indiquant des vitesses excessives sur ce carrefour. Une étude a été effectuée il y a 2 ou 3 ans qui a démontré qu'à cet endroit, il y a un réel problème de visibilité. La voirie propose de créer un plateau piétons surélevé, afin d'améliorer la visibilité.

**M. LACOUR** fait remarquer que la première réalisation n'était pas très réussie, les piétons n'empruntant pas particulièrement le passage piéton situé dans l'axe du côté droit. Il propose de repenser ce carrefour en aménageant un passage direct à droite du cordonnier pour inciter les riverains à passer par ce passage.

**Mme BALDINI** trouve que c'est une idée judicieuse.

**M. GOSSARD** pense que si on réalise un passage surélevé, la sécurité sera assurée car il y aura alors un ralentissement des véhicules.

**M. BOURQUIN** signale que ce genre d'aménagement représente un coût financier très élevé.

Mme BALIDINI est d'accord avec ce point de vue et précise que d'une manière générale, les travaux de voirie coûtent cher même si des appels d'offre auprès de différentes sociétés sont lancés.

### 3- Chantier à l'angle des rues Jasmin et Henri Heine

Mme BOELLE demande la possibilité de fermer ce chantier avec des plaques de tôle car une déchetterie se forme à l'intérieur (matelas...).

Mme MONIER souligne que c'est un point qui est évoqué à chaque conseil de quartier et montre une photo du chantier.

Mme BALDINI indique que la situation n'a pas évolué depuis les derniers conseils de quartier. Une action a été demandée au service technique de l'habitat pour un nettoyage de la parcelle et une amélioration de la palissade.

Le problème auquel la Mairie du 16<sup>ème</sup> est confrontée réside dans le fait que le propriétaire est totalement défaillant et laisse son terrain à l'abandon.

Or, la Ville a très peu de moyen et les procédures prévues sont longues et complexes.

En tout état de cause, une fermeture totalement opaque (tôle) est difficilement réalisable et n'est pas forcément souhaitable car la parcelle deviendrait difficile à surveiller.

Sur ce dossier, il convient de rappeler qu'un premier permis de construire a été annulé au début des années 90. Le propriétaire avait malheureusement déjà procédé à la démolition du bâtiment existant.

Depuis, la parcelle est restée à nu. Un nouveau permis a été obtenu en 2006 mais n'a commencé à être exécuté qu'en août 2008 sous menace de déchéance (les bénéficiaires d'un permis de construire ont deux ans pour commencer les travaux, délai au-delà duquel il est périmé).

Il ne s'agissait visiblement pour le propriétaire que d'éviter cette péremption du permis et ce commencement de travaux n'a pas été suivi.

En 2009, Claude GOASGUEN a obtenu de la Ville le constat d'abandon du chantier et son interruption durant une année. La Mairie a donc pu ainsi obtenir la déchéance du permis de construire qui est donc périmé.

Enfin, lors du dernier conseil de Paris, Claude GOASGUEN a obtenu le vote d'un vœu demandant au Maire de Paris l'ouverture d'une procédure de constat de parcelle en état d'abandon manifeste qui équivaut en fait à une expropriation en vue d'un reclassement dans le domaine public.

D'après Claude GOASGUEN, la situation va bouger.

**M. GOSSARD** précise que cette affaire concerne une propriété privée qui appartient à la famille El Assad. Claude GOASGUEN a demandé l'expropriation. Le principal risque de fermer ce chantier réside dans le fait que des personnes s'y installent de façon pérenne. Le service de la propreté y passe plusieurs fois par jour.

**Mme BOELLE** demande s'il est possible de fermer la grille.

**M. GOSSARD** répond que c'est de la responsabilité du propriétaire de fermer son chantier, mais il va demander une solution d'attente à la Direction du Logement et de l'Habitat, en fermant le site.

**Mme BALDINI** souligne que dans ce genre de dossier, les procédures sont longues.

**Une habitante** fait remarquer que ce chantier est sale.

**Mme FRAINEAU-CRINON** indique que le chantier est interdit au public et demande si au niveau juridique, la Mairie peut tenter une action.

**M. GOSSARD** répond que ce dossier avance, mais que des questions diplomatiques retardent les prises de décisions. C'est un dossier long et complexe, le terrain est sous surveillance.

**M. BOURQUIN** demande si par le biais sanitaire, il est possible d'intervenir.

**M. GOSSARD** répond que c'est la voie que le maire du 16<sup>e</sup> tente d'activer.

#### 4- Plate-forme SNCF de la Gare d'Auteuil

**M. SERVEL de COSMI** demande un point sur l'avancement du dossier avec la Cogedim et les modifications. La situation traîne depuis une vingtaine d'années. Paris Habitat semble avoir trouvé un partenariat avec la Cogedim, et depuis, plus rien ne se passe.

**M. GOSSARD** répond que ce dossier qui s'articule autour de 2 permis de construire, l'un pour la partie Cogedim, l'autre pour la partie Paris Habitat, est entré en phase contentieuse.

Les 2 permis font l'objet de recours en annulation par plusieurs associations.

Il est peu probable que les travaux commencent avant la purge des recours. Le dossier va donc très certainement prendre pas mal de retard mais il est difficile d'en prévoir le calendrier et l'issue.

**M. SERVEL de COSMI** signale que boulevard Suchet, les grilles s'effondrent, il y a donc un problème de sécurité.

**M. GOSSARD** va contacter Paris Habitat.

## 5- Aménagement provisoire du sentier nature

**M. SERVEL de COSMI** demande si en particulier un accès par la Gare d'Auteuil, est prévu. Il souhaite que les riverains profitent de ce sentier en aménageant une petite clôture. L'accès par le boulevard Montmorency est impraticable. Il aimerait que l'on puisse réaliser un accès un peu plus loin de plain-pied avec un grillage provisoire à la place des ambulances, et non pas un escalier métallique.

**Mme CHARRIE** indique que ce point n'est pas du ressort de la Direction de l'Environnement et des Espaces Verts.

**Mme BALDINI** répond qu'aucun aménagement n'est prévu et Paris Habitat a fait savoir à la Mairie du 16<sup>ème</sup>, que rien ne sera de toute façon engagé avant la purge des contentieux sur le projet de la gare d'Auteuil. Les doléances ont été transmises à Paris Habitat, et à M. MANO, suite au dernier conseil de quartier ; elles vont être réitérées.

**M. SANQUER** indique que l'on a affaire à une parcelle privée et précise qu'il existe un mauvais esprit de la part de Paris Habitat, car Claude GOASGUEN souhaiterait utiliser cet espace libre et à l'abandon pour y installer une école provisoire pendant 2 ou 3 années, le temps de faire les travaux nécessaires de surélévation sur l'école Erlanger.

**M. SERVEL de COSMI** rappelle qu'il va y avoir 350 nouveaux logements sur le site, sans aucune école supplémentaire prévue.

**M. LACOUR** demande que le Président de Paris Habitat vienne s'expliquer lors du prochain conseil de quartier.

**M. SANQUER** trouve que c'est une très bonne suggestion et indique que M. MANO est membre de ce conseil de quartier et qu'il n'est jamais venu à un conseil. Manifestement, il faut le convoquer.

**Mme MONIER** pense aussi que sa présence est indispensable, et précise qu'il reçoit tous les documents relatifs au conseil de quartier.

**Mme FOURNIER-CHRISTOL** trouve que la coulée verte ressemble plus à un terrain vague sale qu'à une promenade.

**Mme BALDINI** répond que ce site a été réaménagé et que l'on peut y marcher sans difficulté, dans un environnement dépaystant et différent.

**M. LACOUR** est d'accord sur le fait que c'est une promenade agréable en plein 16<sup>ème</sup> arrondissement, gérée par une association d'Insertion « Espace » remarquable, mais que le principal point négatif reste l'accès compliqué. Beaucoup de riverains regrettent de ne pas utiliser cette coulée car quand ils arrivent du côté de la gare d'Auteuil, ils ne peuvent plus sortir. Il trouve l'idée de M.SERVEL de COSMI très intéressante.

**Mme BALDINI** remercie M. LACOUR d'avoir parlé de cette association qui intervient aussi sur les berges de la Seine et la trouée du Boulevard Emile Augier.

## 6- Hippodrome d'Auteuil

**M. SERVEL de COSMI** demande un point sur les modifications après la nouvelle Commission des Sites. Quand est prévue la prochaine réception des travaux ? Il rappelle qu'en juillet 2010, il y a eu un projet d'aménagement accepté avec des travaux qui ont été entrepris depuis. Ce projet enfreint un certain nombre de règles, dont l'inconstructibilité du Bois de Boulogne, qui est un espace boisé classé. Depuis 2 ans, il observe un silence total de la part de la Ville de Paris, suite aux mécontentements des riverains. Sur la partie sud, des vestiaires et des terrains ont été construits. M SERVEL de COSMI a appris par hasard qu'il y avait eu une réunion sur site en septembre dernier, que des remarques et des demandes de modifications avaient été émises et qu'en janvier dernier, une nouvelle commission des sites s'était réunie pour approuver les modifications. Un permis modificatif est en cours. Il a cherché des informations sur ces modifications, sans rien trouver. Il aimerait pouvoir avoir accès au suivi du déroulement de cette opération.

**M. GOSSARD** répond que les modifications présentées lors de la dernière commission des sites et faisant l'objet d'un permis d'aménagement modificatif sont assez modestes puisqu'il s'agit d'une part, d'une légère modification de l'implantation du bâtiment des vestiaires, d'un réaménagement intérieur des locaux et de la prise en compte des réserves du Ministre de l'Environnement sur le revêtement du terrain de football qui n'est donc pas synthétique mais en pelouse naturelle.

**M. SERVEL de COSMI** signale qu'il y a aussi des problèmes de sécurité avec le problème des fossés, d'éclairage et de grillage. Il y a eu beaucoup de modifications qui ont été faites.

**M. GOSSARD** répond que ces questions ont été traitées, mais elles n'ont pas fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme.

**M. SERVEL de COSMI** rétorque que la démocratie participative est négligée.

**M. LACOUR** pense que la remarque de M. SERVEL de COSMI qui est répétitive, ce qui n'est évidemment pas négatif, devrait amener le conseil de quartier à émettre un vœu adressé à l'Adjoint au Maire de Paris chargé de la Démocratie Participative, pour lui signaler que la démocratie participative ne fonctionne pas dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement, qu'elle ne sert à rien.

**M. SANQUER** précise qu'il s'agit de M. Hamou BOUAKKAZ.

**Un habitant** demande si la coupe des arbres sur l'allée qui passe le long de l'A13 et du périphérique, est liée aux travaux de l'Hippodrome d'Auteuil ou si c'est un autre projet.

**Mme BALDINI** ne pense pas que cela soit lié aux travaux de l'Hippodrome, mais elle précise que régulièrement le service de l'Arbre réalise des tournées dans l'arrondissement. Ce service transmet à la Mairie du 16ème des listes d'arbres à couper. Généralement, la Mairie donne son accord, elle fait confiance aux spécialistes, des arbres sont alors replantés.

**M. PLANCHE** précise que ces arbres avaient un état phytosanitaire défaillant, avec des racines d'arbres très apparentes et une très faible charge de terre. Le service de l'Arbre doit avoir un projet de replantation.

**Mme FRAINEAU-CRINON** revient sur le fait que beaucoup de questions soumises en conseil de quartier restent sans réponse de la part de la Mairie de Paris et demande que des représentants soient présents lors des conseils de quartier.

**Mme MONIER** répond qu'il y a des responsables locaux que l'on ne peut pas convoquer à chaque fois et qu'il y a un manque de démocratie certain vis-à-vis du 16<sup>ème</sup> arrondissement.

**M. GOSSARD** précise que concernant la gare d'Auteuil, on peut demander à M. MANO de s'expliquer sur le projet devant le conseil de quartier.

**Mme MONIER** fait remarquer que l'on ne peut pas forcer M. MANO à venir au conseil de quartier.

**M. SANQUER** ajoute qu'il est possible de voir M. MANO au Conseil de Paris où il siège. Claude GOASGUEN peut proposer de déposer un vœu au Conseil d'Arrondissement sur proposition du conseil de quartier Auteuil Nord pour qu'il s'y rende. M. MANO doit rendre des comptes, c'est la démocratie. Il y aura bien un de ses collègues représentant l'exécutif municipal de Paris qui sera obligé d'apporter une réponse.

**M. LACOUR** demande que ce sujet soit mis à l'ordre du jour du prochain conseil de quartier.

## **7- Aménagement de la Place de la Porte d'Auteuil**

**M. SERVEL de COSMI** demande si dans le cadre de la "modernisation" de Roland Garros avec le Centre National d'Entraînement sur le stade Georges Hébert, il est prévu de relancer l'étude sur l'aménagement de la place. Il fait remarquer que la Ville de Paris ne demande pas l'avis des riverains, alors que tout un quartier est modifié et que place d'Auteuil, ont été aménagés 3 équipements spécifiques nouveaux : la plate-forme SNCF, l'Hippodrome d'Auteuil et bientôt le Centre National d'Entraînement sur le stade Georges Hébert.

Ce point a été soulevé depuis une dizaine d'années, mais n'a pas abouti. Il pense que ce projet redevient urgent parce qu'aujourd'hui, va se poser un problème sérieux de sécurité, dû au nombre croissant d'enfants présents sur le site.

**Mme BALDINI** est tout à fait d'accord avec M. SERVEL de COSMI. Cette place doit absolument être refaite, suite aux nouveaux équipements. A la demande de Claude

GOASGUEN, la mairie du 16<sup>ème</sup> a fait inscrire à titre prévisionnel une enveloppe de 200 000 € pour le budget 2013, mais qui est soumis à arbitrage.

Il vaut mieux attendre que les travaux soient finis, même si c'est un peu long, avant d'envisager de réaménager cette place.

**M. SERVEL de COSMI** n'est pas d'accord et se demande comment les élèves du Lycée La Fontaine vont se rendre à l'Hippodrome d'Auteuil.

**Mme BALDINI** précise que cela concerne un passage piétonnier. Elle propose d'envisager de refaire toutes les allées piétonnes de la place, comme ce qui a été réalisé à la porte de Saint Cloud.

C'est un dossier qui dépend en fait largement des évolutions éventuelles des grands projets du secteur (Roland Garros, CNE, Gare d'Auteuil, Tramway...).

**M. FLESSELLES** abonde tout à fait dans le sens de M. SERVEL de COSMI et précise que c'est totalement irresponsable de prévoir des aménagements tout autour de cette place d'Auteuil qui est intraversable, sans avoir réalisé préalablement l'aménagement qui s'impose, au niveau de la sécurité des piétons et de la circulation automobile. L'accès à l'hippodrome d'Auteuil est totalement inaccessible, notamment pour les élèves de Jean Baptiste Say. C'est irresponsable de mettre des équipements nouveaux avec des flux très importants de piétons au milieu d'une circulation automobile dense, sans avoir préalablement fait l'étude et réalisé cet aménagement.

**M. SANQUER** répond que ces remarques sont très pertinentes et que cela montre l'invraisemblabilité de la Ville de Paris qui lance des chantiers les uns après les autres sans qu'il y ait eu cohésion de l'ensemble. Dès le premier dossier proposé, Claude GOASGUEN a demandé très rapidement au Maire de Paris qu'il y ait une Commission de Concertation de l'aménagement de l'ensemble du quartier. Le Maire de Paris a envoyé un courrier à Claude GOASGUEN pour donner son accord, mais cette commission n'a jamais vu le jour. La Ville de Paris est dans une démarche totalement différente, elle n'ignore pas ce point, mais envisage les aménagements après les travaux.

Les aménagements vont être réalisés au fur et à mesure de l'évolution des chantiers, mais il est indispensable de réfléchir à l'ensemble du dispositif.

## **8- Modification du PLU : nouvelles règles de protection des espaces verts et boisés classés**

**M. SERVEL de COSMI** demande quelle est la position de la Municipalité du XVIème sur les nouvelles règles de protection des espaces verts et boisés classés ?

Il rappelle qu'en 2004 et 2006, il y a eu un PLU qui a été modifié qui remplaçait l'ancien POS, avec des articles sur les espaces verts et bois classés qui ont été annulés, les articles du POS ont alors été remis en valeur. En février dernier, la Mairie de Paris a proposé deux nouveaux articles qui concernent, d'après ce qu'elle prétend, une meilleure protection des espaces urbains verts (dont l'article 13).

**M. GOSSARD** répond que le Conseil d'Arrondissement a voté contre la délibération qui a été présentée et le vote a été réitéré ensuite devant le Conseil de Paris.

Cette délibération concernait les modifications des articles 11 et 13 (règles de saillie en façade et replantation des arbres) qui voulaient passer inaperçues. Sur la zone N, le point était très discutable, sur la zone UV, c'est plus complexe car cela ne concerne pas uniquement les espaces verts, mais aussi les équipements sportifs (zone de retrait de 6 m).

**M. SERVEL de COSMI** trouve que le retrait à 2 m était ridicule.

**M. GOSSARD** est d'accord sur le fait que les règles sont constamment changées en cours de jeu.

## **9- Elagage des arbres rue Gros**

**Un habitant** fait remarquer que les arbres sont très agréables mais ils peuvent être élagués et étêtés, pour qu'ils n'aient pas une croissance anarchique et cela éviterait les débris de bois lors des grands vents de cette saison.

**Mme CHARRIE** répond que le service de l'arbre lui a indiqué que rue Gros, les platanes ont été élagués en 2005, et un élagage a eu lieu très récemment. Le prochain élagage est prévu en 2013-2014, en sachant que les tournées de bois morts sont effectuées régulièrement.

**Un habitant** demande si en cette période d'orages on ne peut pas demander aux employés de la voirie de vérifier que les bouches d'égouts soient bien libres de tous débris, pour un meilleur écoulement des eaux de pluie, et non pas bouchées comme cela se voit sur certaines d'entre elles.

**Mme BALDINI** répond que c'est ce qui est fait dès qu'une prévision d'orage est lancée et connue suffisamment à l'avance. Toutefois, ces déchets obstruant les avaloirs sont parfois amenés par le ruissellement des eaux de l'orage en cours. Il peut aussi arriver que le débit des eaux de ruissellement en cas de très fortes pluies soit trop important au regard de la capacité de l'avaloir même lorsque celui-ci est bien dégagé. Enfin, des problèmes de nivellement liés à un défaut de l'aménagement de voirie sont possibles. La section locale traite ces problèmes lorsqu'ils sont repérés. Il ne faut donc pas hésiter à signaler à la Mairie les points précis où des retenues d'eau sont observées.

**M. BOURQUIN** constate que les bordures d'angles sont d'une conception absurdes, car en les abaissant, plus rien ne retient l'eau. Il faudrait réaliser un caniveau avec une grille pour améliorer la situation.

**M. PLANCHE** signale que les abaissements rentrent dans un programme réglementaire pour la circulation des personnes à mobilité réduite. Du point de vue de la conception, la voirie essaye de régler les pentes d'écoulement des eaux pour qu'il n'y ait pas de stockage de plaques d'eau aux passages piétons. Au niveau de la réalisation, cela doit être très précis, car avec des voies très plates, c'est difficile de rattraper.

Il demande que les riverains fassent remonter les informations sur les passages délicats et précise que cela demande des études avec des coûts onéreux.

**M. BOURQUIN** ne nie pas ce constat, mais il ne comprend pas pourquoi les bordures ont été baissées, sans étude préalable concernant les plaques d'eau.

**Mme MONIER** rappelle à l'ensemble du conseil, que quand les riverains rencontrent des difficultés au niveau de la voirie, il est important qu'ils les transmettent à elle-même ou à Mme BALDINI.

**M. FLESSELLES** fait remarquer qu'il y a une dizaine de jours, il a transmis un mail avec des questions qui concernaient la voirie à Mme MONIER qui l'a lu, mais depuis, il n'a reçu aucune réponse.

**M. GOSSARD** répond que les demandes ont bien été transmises à la Voirie et qu'il a des réponses précises. Il n'a simplement pas eu le temps de les transmettre à Mme MONIER.

**M. FLESSELLES** indique que le rôle des conseillers de quartier, c'est d'être un peu le relais de la population. Il doit apporter des éléments de réponse rapide aux riverains.

**Mme MONIER** souligne qu'en général, elle répond immédiatement dès qu'elle a la réponse, car elle respecte les responsabilités des uns et des autres mais la période à été chargée.

**M. SANQUER** rappelle que 15 jours, ce n'est pas si long pour obtenir une réponse, il fera en sorte que ce soit plus rapide. S'il y a vraiment une urgence, les conseillers ne doivent pas hésiter à réitérer la demande.

**M. BOURQUIN** demande s'il est possible d'autoriser aux voituriers du Zébra Square et autres restaurants de l'autre côté de la rue Gros pour qu'en journée, ils puissent éventuellement garer leurs voitures dans la petite rue de l'autre côté. En effet, en journée, le bus 22 est très souvent bloqué et ne peut plus tourner.

**M. GOSSARD** répond qu'il y a un début de projet de suppression du couloir de bus devant le Zébra Square afin d'en recréer un dans la rue Gros pour permettre la giration du bus.

**Mme BOELLE** souhaite revenir sur la circulation avenue Mozart qui est très difficile; c'est un problème récurrent, évoqué à chaque conseil de quartier. Elle aimerait savoir s'il était possible d'installer des flèches « tournez à droite » sur les feux au niveau du carrefour de la rue de l'assomption et de la rue des Vignes, ce qui permettrait de fluidifier le trafic.

**M. GOSSARD** répond qu'une étude peut être menée avec la Voirie, mais que cela paraît très compliqué.

**Mme BALDINI** pense plutôt à des « tournez à gauche » et non pas des « tournez à droite » à cause du couloir de bus.

Mme BOELLE trouve que la rue de Largillière refoule et pense qu'il y a certainement une solution à trouver.

Mme MONIER ajoute que le problème résulte aussi du stationnement en double file.

Mme BOELLE rétorque que ce n'est pas le cas à 8h du matin, mais résulte de l'importante circulation le matin.

Un habitant dénonce les terrasses des cafés de la gare d'Auteuil, qui débordent sur les trottoirs, rendant ainsi le passage impossible. Il demande s'il est possible de vérifier pour le Tsé son droit à empiéter aussi largement sur le trottoir.

Mme BALDINI va vérifier son emprise de terrasse.

Un habitant demande comment se passe la procédure pour l'installation des pistes cyclables et s'il est possible de faire des propositions sur les tracés comme sur le boulevard extérieur.

Mme BALDINI répond que les pistes cyclables en contre sens sont uniquement dans les zones 30.

M. PLANCHE répond que cette piste existe déjà.

M. SERVEL de COSMI demande où l'on en est concernant la modification au carrefour de la porte de Passy, la piste cyclable déborde sur la chaussée.

M. GOSSARD en a reparlé très récemment avec M. DECANT, responsable de la Voirie et le projet est toujours en cours.

M. LACOUR trouve que la délocalisation des séances des conseils de quartier est une très bonne décision, mais il souhaiterait des locaux plus confortables, sans bancs.

Mme MONIER explique que les salles sont parfois occupées en fonction des dates imposées, notamment le Foyer des Lycéennes, qui est une salle confortable.

M. SANQUER ajoute que ce conseil de quartier dans cette école permet d'admirer le travail des enfants mais aussi l'état des écoles. On observe une différence de traitement au niveau du Maire de Paris dans le choix des investissements, les écoles de l'Est étant mieux entretenues que celles de l'Ouest. Ceci étant, on peut admirer l'extension de l'école qui a été réalisée récemment.

## 10- Budgets de fonctionnement et d'investissement.

Mme MONIER annonce la Fête des Voisins chez les Apprentis d'Auteuil et le ciné club au centre d'animation « Le point du jour », avec le dernier film présenté le 19 juin.

Il reste 7 450€ sur le budget de fonctionnement.

Mme MONIER propose sur le budget d'investissement (26 200€) la réalisation d'une fresque sur un des murs blancs de la cour maternelle Prokofiev pour un montant de 9 000€ (5 000€ de travaux de ravalement et 4 000€ de réalisation par l'artiste peintre Mme Brigitte Sibille). Elle demande aux conseillers de quartier de proposer des projets et insiste sur le fait que de nombreux travaux ont été réalisés dans beaucoup d'écoles dans le sud de l'arrondissement grâce aux votes des conseils de quartier.

M. SANQUER insiste sur le fait que ce budget est un budget unique de la Ville de Paris, il faut donc dépenser cet argent, car la Mairie de Paris peut récupérer ce budget à terme, il faut donc essayer de l'utiliser.

M. FLESSELLES demande une photo de l'esquisse de la fresque.

Mme MONIER lui montre des photos.

M. BOURQUIN demande si ce montant est TTC.

Mme MONIER lui répond que oui.

Une habitante demande si l'artiste choisie est de l'arrondissement.

M. SANQUER répond qu'elle habite bien le 16<sup>ème</sup> arrondissement.

Mme BOELLE demande si cette fresque va vraiment égayer l'école.

Mme MONIER répond que c'est un projet pédagogique.

M. FLESSELLES regrette qu'il n'ait pas été informé au sujet du grand Loto qui a eu lieu le 30 mars dernier et demande si les autres conseillers de quartier étaient au courant.

Les conseillers de quartier répondent qu'ils ont reçu toutes les informations relatives à cette manifestation et Mme MONIER ajoute que ce n'est certainement pas l'intérêt de la Mairie de ne pas prévenir les conseillers.

M. FLESSELLES demande que la liste de diffusion soit vérifiée et que le message lui soit envoyé de nouveau.

Mme MONIER lui assure que cela sera fait le lendemain matin.

Le projet de l'école est voté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

